Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement

Band: 108 (2010)

Heft: 8

Artikel: Les contributions fédérales au bénéfice des bâtiments ruraux renchérissent-elles les projets? : étude comparative entre les zones de plaine et des collines dans le canton de Vaud

Autor: Fleury, Johnny

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-236700

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les contributions fédérales au bénéfice des bâtiments ruraux renchérissent-elles les projets?

Etude comparative entre les zones de plaine et des collines dans le canton de Vaud

L'allocation de contributions vise à compenser les inégalités comme le revenu ou les conditions du lieu, entre les diverses régions du cadastre de la production. L'allocation de contributions modifie en principe le rapport des prix des biens par le bénéficiaire. Il a tendance à «consommer» plus du bien subventionné. Dans le cas des constructions rurales, l'allocataire aurait tendance à choisir des solutions plus onéreuses. En comparant les coûts de construction de ruraux vaudois sur la période 2004 à 2007 situés dans les zones de plaine et des collines, tout en postulant que la situation du lieu n'influence pas les coûts de construction, il n'a pu être mis en évidence une différence significative des coûts de construction, bien que les exploitations situées en zone des collines ont bénéficié de contributions fédérales et cantonales. Le fait que les exploitations situées dans la zone des collines disposent d'un revenu agricole moindre par rapport à la zone de plaine pourrait contribuer à ce résultat.

Beiträge sind dazu gedacht, Ungleichheiten zwischen den verschiedenen Gebieten des Produktionskatasters beispielsweise bezüglich des Einkommens oder der örtlichen Bedingungen zu kompensieren. Werden Beiträge gesprochen, verändert dies prinzipiell das Verhältnis des Begünstigten zum Preis der Güter: es besteht eine Tendenz, das subventionierte Gut in grösseren Mengen zu «konsumieren». Im Falle der landwirtschaftlichen Bauten hätte der Beitragsempfänger demnach Tendenz, sich für kostenintensivere Lösungen zu entscheiden. Bei einem Vergleich der Kosten für landwirtschaftliche Bauten in der Waadtländer Tal- und Hügelzone im Zeitraum zwischen 2004 und 2007 – unter Annahme, dass die Lage des Orts keinen Einfluss auf die Baukosten hat – konnte kein signifikanter Unterschied bei den Baukosten festgestellt werden, obwohl die Betriebe der Hügelzone in den Genuss von Beiträgen von Bund und Kanton gekommen sind. Die Tatsache, dass die Betriebe der Hügelzone über ein geringeres landwirtschaftliches Einkommen verfügen als jene der Talzone, könnte zu diesem Ergebnis beitragen.

I contributi sono stati pensati per compensare le disparità tra le diverse zone del catasto sulla produzione agricola, per esempio per ciò che riguarda il reddito o le condizioni locali. Se vengono assegnati dei contributi, di norma cambia il rapporto del beneficiario nei confronti del prezzo delle merci. Infatti, interviene una tendenza a «consumare» maggiori quantità del bene sovvenzionato. Nel caso degli edifici agricoli, il beneficiario tenderebbe ad optare per le soluzioni più care. In un confronto dei costi degli edifici agricoli nelle zone di pianura e di collina del canton Vaud, nel periodo tra il 2004 e il 2007 – partendo dal presupposto che l'ubicazione non avesse un influsso sui costi edili – non si è notata nessuna differenza significativa a livello di costi edili, benché le aziende nelle zone collinari godessero di contributi da parte della Confederazione e dei cantoni. Questo risultato sarebbe riconducibile al fatto che le aziende della zona collinare disponevano di un reddito agricolo inferiore rispetto a quelle della zona di pianura.

J. Fleury

Les améliorations structurelles assurent la durabilité de l'agriculture en matière structurelle

Les mandats confiés à l'agriculture sont, tout en devant être réalisés de manière durable, la sécurité de l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural et l'occupation décentralisée du territoire. La durabilité joue un rôle prépondérant pour remplir à long terme les mandats confiés à l'agriculture.

Les aides aux améliorations structurelles ne sont pas octroyées pour rétribuer une externalité positive comme dans le cas des paiements directs, mais elles visent à assurer la durabilité de l'agriculture en matière structurelle. Le cofinancement par la Confédération des investissements effectués par des agriculteurs, des collectivités publiques et des petites entreprises artisanales en région de montagne devrait assurer leur durabilité structurelle. Les investissements doivent permettre l'amélioration des bases de production, la diminution des frais de production, l'amélioration des conditions de vie et la protection des terres cultivées. D'autre part, les agriculteurs sont invités à changer de comportement lors d'investissements, pour qu'ils s'orientent vers des variantes plus favorables à l'environnement et à la protection des animaux.

Les aides à l'investissement (contributions à fonds perdu et crédits d'investissements) de la Confédération au bénéfice des bâtiments ruraux sont deux politiques budgétaires différentes: d'une manière générale, elles ont une fonction stabilisatrice. Dans le cas particulier de l'allocation de contributions, l'aide à l'investissement a une fonction distributive. Cette dernière vise à compenser les inégalités (revenus, conditions du lieu, etc.) entre les diverses régions du cadastre de la production.

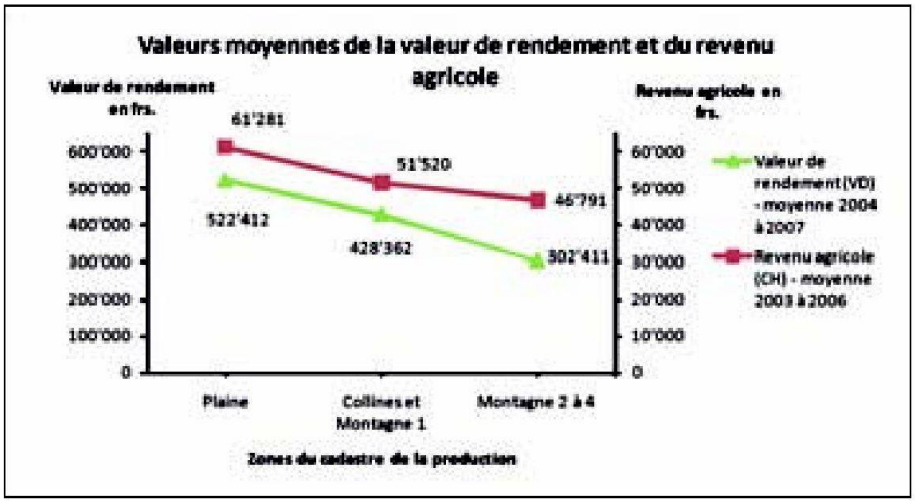

Fig. 1: Comparaison de la valeur de rendement des exploitations vaudoises et du revenu agricole suisse (exploitations avec production laitière) selon les zones du cadastre de la production.

Potentiel de financement des exploitations de plaine

Les agriculteurs situés en zone de plaine, contestent de plus en plus le bien-fondé de l'exclusion de leur groupe du cercle des ayants droits à l'allocation de contributions fédérales situé dans la zone des collines et la région de montagne. Ils remettent en question l'hypothèse d'une meilleure situation de leur groupe en matière de potentiel de financement. Ils argumentent également que la résolution du problème public est menacée.

Sur la période 2004 à 2007 et dans le canton de Vaud, une étude a été menée sur des projets de construction de nouveaux bâtiments d'exploitation destinés à la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers. Sur la base de la comparaison des moyennes du potentiel de financement illustré par la valeur de rendement des exploitations agricoles avant investissement, la zone de plaine bénéfice significativement d'un meilleur potentiel de financement comparativement aux autres zones du cadastre de la production. Ce résultat est en adéquation avec les revenus agricoles établis par la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Toutefois, ledit résultat ne permet pas d'affirmer que l'allocation de contributions en zone de plaine est à exclure. En effet, le revenu agricole a fluctué fortement depuis la mise en route de la réforme de la politique agricole au début des années nonante, sans pour autant atteindre le niveau de 1991, alors que l'indice des prix de la construction a fortement évolué à la hausse depuis lors (+25.9 % selon l'indice de référence du canton de Genève dans le cas d'étude). Il pourrait en résulter des difficultés pour financer les investissements.

Les contributions fédérales ne renchérissent pas les projets

L'allocation de contributions modifie en principe le rapport des prix des biens par le bénéficiaire, dans le sens qu'il a tendance à «consommer» plus du bien subventionné. Dans le cas des constructions rurales, si l'on applique ce principe, l'allocataire aurait tendance à choisir des solutions plus onéreuses.

En comparant les coûts de construction de ruraux sur la période 2004 à 2007 et situés dans les zones de plaine et des collines du canton de Vaud (VD), tout en postulant que la situation du lieu n'influence pas significativement les coûts de construction, il n'a pu être mis en évidence une différence significative des coûts de construction, bien que les exploitations situées en zone des collines bénéficient de contributions fédérales et cantonales.

Le fait que les exploitations situées dans les zones des collines et montagne 1 disposent d'un revenu agricole moindre de 15% pourrait contribuer à ce résultat (exploitations au niveau national avec production laitière). Toutefois, il ne peut être exclu qu'une meilleure capacité financière conjuguée à l'allocation de contributions pourraient contribuer au choix de solutions moins avantageuses en zone de plaine.

Depuis 1999, le mode d'allocation des aides à l'investissement (contributions fédérales et crédits d'investissements) au bénéfice des bâtiments ruraux a changé, remplaçant le système d'allocation comme financement résiduel en fonction des frais de construction et de la situation financière du maître de l'ouvrage. Le nouveau modèle devant favoriser le choix de solutions plus avantageuses. Sur l'échan-

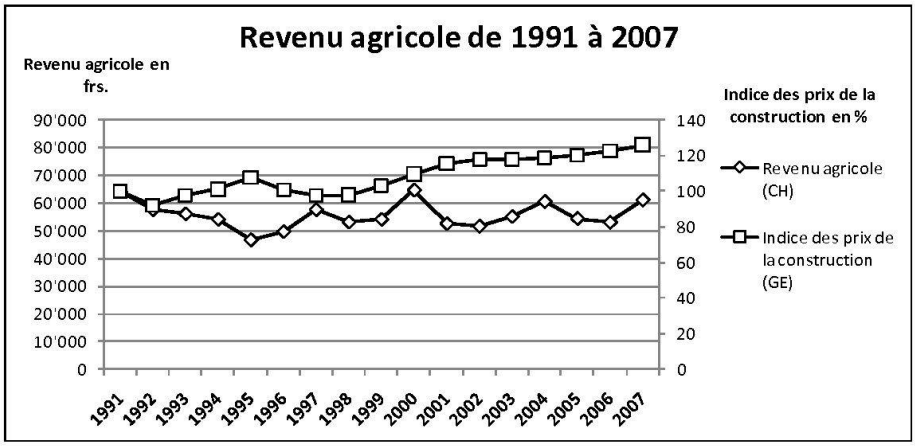

Fig. 2: Evolution du revenu agricole (CH) et de l'indice des prix de la construction de 1991 à 2007 (indice régional genevois).

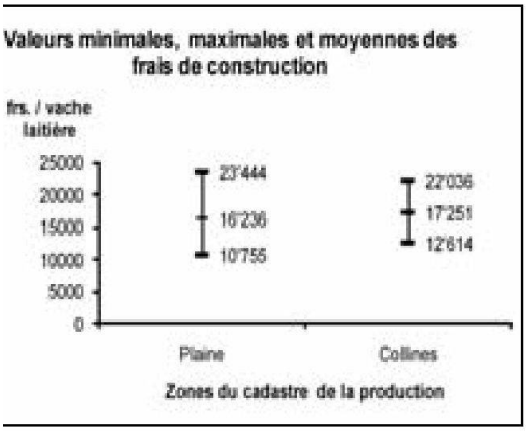

Fig. 3: Valeurs des frais de construction minimales, maximales et moyennes selon la zone du projet (plaine et collines) des exploitations vaudoises.

tillon observé, il n'a pu être démontré une différence significative de la moyenne des coûts de construction, tout en tenant compte de l'indice des prix de la construction. Les périodes observées s'étendent sur 4 années, de 1995 à 1998 et de 2004 à 2007. L'évolution des prix de la construction à la hausse depuis 1999 est un facteur qui nécessiterait une analyse particulière quant à son influence effective dans le résultat observé. Il est à remarquer que selon un sondage mené en 2008 par la revue UFA, c'est la diminution de la charge de travail qui est le facteur prépondérant dans le choix de la variante de projet. Le bien-être des animaux arrive en deuxième place tandis que les coûts arrivent en troisième position.

Source de l'article:

Le contenu de l'article est un résumé du travail de mémoire postgrade rédigé par l'auteur. Il a été déposé et défendu fin 2008 auprès de l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne (idheap). La formation délivre un diplôme de Mastère en administration publique (MPA).

Johnny Fleury
Secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Berne
johnny.fleury@blw.admin.ch

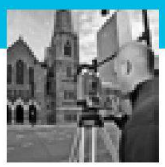

Station spatial Trimble® VX

La station totale avec vidéo et Scanner 3D

La nouvelle station spatiale Trimble VX combine une station totale optique, un Scanner 3D et une station vidéo en un système unique révolutionnaire. Les points mesurés sont représentés directement dans la fenêtre vidéo. Vous effectuez et contrôlez ainsi vos mesures sur une image réelle du terrain.

De plus, l'intégration du Scanner 3D dans la station totale la plus aboutie (Trimble S6) vous ouvre de nouvelles portes dans le marché du Scanning.

Découvrez la nouvelle station spatiale Trimble VX, appelez-nous!

Les innovations

- Scanner 3D intégré dans une station totale optique
- Des images numériques stockées avec les points mesurés
- Représentation directe des objets mesurés dans la fenêtre vidéo
- Nouveaux domaines d'applications

allnav

allnav ag Succursale CH Romande
Ch. de la Charrière 3 *Tel. 024 550 22 15*
CH-1891 Vérossaz *Fax 024 550 22 16*
romandie@allnav.com *www.allnav.com*

Hauptsitz Deutschschweiz: 5504 Othmarsingen
Geschäftsstelle in Deutschland: D-71522 Backnang

Trimble.